

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 77 (1980)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 15 mars 1980, à 10 heures précises, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N° 5 ou 6.

Départ vis-à-vis de la gare CFF, devant l'Hôtel Continental. On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal de septembre 1979, p. 390).
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1979.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1980.
 - d) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1980. Moudon, Nyon, Orbe.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Modification et ratification des statuts SAR, articles 4, 25 et 27.
8. Admission de la Fédération jurassienne d'apiculture.
9. Ratification des statuts de la Fédération jurassienne et de la Fédération des sociétés d'apiculture du Jura bernois.
10. Election au Comité central du délégué officiel de la Fédération jurassienne.
11. Renouvellement au Comité central de deux mandats des membres sortants : MM. Paroz, Chammartin et Fournier.
12. Concours des ruchers.
13. Activité apicole.
14. Vols et déprédations : nouveaux barèmes.
15. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 17.50, sans vin, mais café à discrétion et service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Biselx, Huguenin et Léchaire. Ils seront remboursés entre 9 h. et 9 h. 45.

Les fédérations voudront bien, avant l'ouverture de l'assemblée, remettre par écrit au président le nom des candidats qu'elles désirent présenter.

Le président :
A. Paroz

Pour le comité

Le secrétaire :
T. Müller

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1979

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	6 610.35	
Comité	5 546.90	
Gérance et loyer	2 000.—	
Fournitures de bureau	634.30	
Impôts	651.05	
AVS, allocations familiales	220.50	
Ports	705.70	
Téléphone	344.30	
Taxes CCP	393.85	
Stations observations et pesées	942.40	
Contrôle et propagande du miel	1 200.—	
Assurance RC	4 350.—	
Concours des ruchers	6 016.85	
Frais de la bibliothèque	1 452.75	
«Journal suisse d'apiculture»	57 316.—	
Cotisations à charge	4 153.50	
Frais garde et gérance	127.—	
Subside pour cours	—.—	
Frais divers	1 752.75	
Aide à l'apiculture	70 827.45	
Provision pour film (suisse et varroase)	4 452.—	
Bénéfice d'exploitation	3 467.66	

Recettes

Cotisations perçues		82 929.—
Annonces du journal		8 223.10
Abonnements divers		2 757.66
Intérêts		11 715.25
Subsides divers		66 956.95
Recettes diverses		110.35
Recette contrôle du miel		473.—
Surplus Fds assurance vol		—.—
	<u>173 165.31</u>	<u>173 165.31</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1979

Disponibilités		Actifs	Passifs
Caisse		139.37	
Chèques postaux 10-1480		6 470.85	
Banque Cantonale Vaudoise		470.50	
Crédit Foncier Vaudois		1 013.10	
Banque de l'Etat de Fribourg		8 270.20	
Union de Banques Suisses		4 350.40	
Réalisables-titres			
Obl. BCV 3½ %	10 000.—		
LDG Banques Cant. Suisses 3½ %	10 000.—		
Obl. CFV 5¼ %	6 000.—		
Obl. CVF 5¼ %	5 000.—		
Obl. Ch. fer Brigue-Viège-			
Zermatt 4 %	5 000.—		
Obl. Eurofima 5½ %	20 000.—		
Obl. Eurofima 3¾ %	10 000.—		
Obl. VLG 5½ %	5 000.—		
Obl. Ville de Vienne 5¼ %	15 000.—		
BDC BCV 7½ %	20 000.—		
BDC BCV 6½ %	5 000.—		
BDC Crédit Agric. Ind. 6¼ %	10 000.—		
Parts Caisse gar. fin.	300.—		
2 parts Comptoir suisse	p.m.	121 300.—	
Annonces à encaisser		10 465.50	
Actifs transitoires		65 684.65	
Immobilisés			
Films	1.—		
Bibliothèque	1.—		
Appareil projection	1.—		
Matériel -diplômes - insignes	3 339.95	3 342.95	
Etiquettes-panonceaux		1 144.55	
Fonds assurance vol			34 153.—
Passifs transitoires			73 621.20
Fonds divers			
Bertrand, Fonds réserve	8 567.70		
Entraide	4 974.90		
Dommages	18 000.—		
Aide à apiculture	24 000.—		
Propagande	43 060.76		
Prov. études et distinctions	10 855.—		109 458.36
Fonds propres capital			
Au 31 décembre 1978	1 951.85		
Report solde PP 1979	3 467.66		5 419.51
		222 652.07	222 652.07

ÉTAT DES FONDS 1979

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1978	13 729.50	
Intérêts 1979	411.90	
Prélèvement pour bouclage compte du Centenaire		5 573.70
Solde au 31 décembre 1979	<u>14 141.40</u>	<u>8 567.70</u>
		<u>14 141.40</u>

Entraide

Solde au 31 décembre 1979	4 830.—	
Intérêts 1979	144.90	
Solde au 31 décembre 1979	<u>4 974.90</u>	<u>4 974.90</u>
		<u>4 974.90</u>

Dommages

Solde au 31 décembre 1978	18 000.—	
Intérêts 1979	—.—	
Solde au 31 décembre 1979	<u>18 000.—</u>	<u>18 000.—</u>
		<u>18 000.—</u>

Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1978	35 000.—	
Surprimes 1979	453.—	
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—	
Indemnités payées		1 950.—
Honoraires		400.—
Montant du Fonds au 31 décembre 1979	<u>36 503.—</u>	<u>34 153.—</u>
		<u>36 503.—</u>

Rossens et Vevey, le 17 janvier 1980

Le président : *A. Paroz*

Le caissier : *G. Fragnière*

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Budget de l'exercice 1980

Dépenses	Comptes 1979	Budget 1980
Assemblée des délégués	6 610.35	6 600.—
Comité	5 546.90	6 000.—
Gérance et loyer	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau	634.30	1 000.—
Impôts	651.05	700.—
AVS, allocations familiales	220.50	250.—
Ports	705.70	—.—
Téléphone	344.30	1 500.—
Taxes CCP	393.85	—.—
Stations observations et pesées	942.40	1 000.—
Contrôle et propagande du miel	1 200.—	2 500.—
Assurance RC	4 350.—	4 500.—
Concours des ruchers	6 016.85	6 000.—
Frais de la bibliothèque	1 452.75	2 200.—
« Journal suisse d'apiculture »	57 316.—	57 000.—
Cotisations à charge	4 153.50	4 200.—
Frais garde et gérance	127.—	110.—
Subside pour cours	—.—	500.—
Frais divers	1 752.75	1 800.—
Aide à l'apiculture	70 827.45	70 000.—
Provision pour film (suisse et varroase)	4 452.—	—
Bénéfice d'exploitation	3 467.66	—
	173 165.31	167 860.—
Recettes		
Cotisations perçues	82 929.—	83 000.—
Annonces du journal	8 223.10	8 200.—
Abonnements divers	2 757.66	2 500.—
Intérêts	11 715.25	5 000.—
Subsides divers	66 956.95	66 000.—
Recettes diverses	110.35	—.—
Recette contrôle du miel	473.—	500.—
Surplus Fonds assurance vol	—.—	1 000.—
	173 165.31	166 200.—
Dépenses budgétaires	167 860.—	
Recettes budgétaires	166 200.—	
Déficit budgétaire	1660.—	

Rossens, le 18 janvier 1980.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

En exécution du mandat que vous nous avez confié, la commission de gestion composée de M. Paréaz, section de Nyon, M. Schlienger, section de Moudon, et M. de Buren, section de Morges, s'est réunie le 2 février 1980, à Lausanne, en présence de M. Paroz, président de la Romande, et de M. Fragnière, administrateur caissier.

La commission des gestion a contrôlé les livres de comptes mais pas au point de vue technique, car c'est la fiduciaire qui s'est chargée de ce mandat. Le livre de caisse a été vérifié au complet et tous les différents comptes. Un sondage a été fait sur plusieurs mois consécutifs. Les différents fonds ont été vérifiés au complet.

Le bénéfice de l'année 1979 est de Fr. 7919.66; en réalité il ne devrait être que de Fr. 1919.66, car il faut tenir compte de la somme de Fr. 6000.— représentant les intérêts des parts de la Centrale romande des miels.

Nous constatons qu'en plus du travail proprement dit du caissier il vient se greffer toute l'administration et les comptes de la vulgarisation et moniteur à ventiler, établir et envoyer à Berne, ce qui représente au minimum la somme de Fr. 1200.— par an, que nous proposons d'allouer au caissier.

Nous félicitons le caissier pour la bonne tenue et l'exactitude des comptes et proposons à l'assemblée de les accepter tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes concernées.

Lausanne, le 2 février 1980.

Section de Nyon
M. Paréaz

Section de Moudon
M. C. Schlienger

Section de Morges
M. Etienne de Buren

RAPPORT ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, VOL ET DÉPRÉDATIONS POUR 1979

Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons évoqué la **modicité des indemnités** accordées aux apiculteurs sinistrés. Lors des séances du Comité central, nous avons remis sur le tapis cette question. **Le comité s'est déclaré d'accord de réévaluer le barème des indemnités. Il proposera donc à l'assemblée des délégués du 15 mars prochain de modifier l'article 3 des statuts de la Caisse d'assurance vol et déprédations de la SAR. Cette modification porterait la garantie par ruche à Fr. 230.— (au lieu de Fr. 150.—).** Certains trouveront peut-être cette augmentation insuffisante, mais nous vous rappelons que notre caisse vol et déprédations est plus une caisse d'entraide mutuelle entre les apiculteurs de la Romande qu'une assurance véritable (cette dernière exigerait une prime beaucoup plus importante).

Pour l'année 1979, **l'assurance vol et déprédations** nous a valu 11 cas (dont 3 vols et 8 déprédations). Deux apiculteurs ont été indemnisés, 4 cas sont encore en suspens (en général parce que l'«avis de non-lieu», ne nous a pas encore été envoyé) et 5 cas ont été classés (dommages exclus par les statuts, pas de plainte à la gendarmerie, dégâts insignifiants, absence de constat).

Responsabilité civile: 2 cas seulement de piqûres d'abeilles nous ont été annoncés et ont été transmis à notre compagnie d'assurances. Un cas était bénin, mais l'autre hélas très grave, puisque l'homme qui a été piqué était probablement allergique et est décédé presque aussitôt. Nous sommes profondément peints de cette triste issue et exprimons notre sincère sympathie à la famille de la victime et aussi au propriétaire des abeilles. Nous voyons là combien il est précieux pour nous d'être bien couverts dans la responsabilité qui peut être celle de chacun d'entre nous.

Le printemps est maintenant bien proche; je souhaite à tous une année favorable et sans dommages.

Genève, le 12 février 1980

Le préposé SAR: *Marc Buscarlet*